

parlementaires européens ont également été exposés. Les groupes de pression canadiens, sans réussir à faire rejeter le règlement relatif à l'importation de fourrures d'animaux sauvages, ont obtenu le report de son entrée en vigueur.

Le Comité doit se poser les questions suivantes : si le piégeage subit le même sort que la chasse aux phoques, que restera-t-il de cette économie traditionnelle dans une décennie? Les trappeurs peuvent continuer à pratiquer leur activité pour se nourrir, mais comment se procureront-ils l'équipement nécessaire? Sans nouvelles sources de revenus, comment les collectivités autochtones survivront-elles? Dans la partie sur le marché de la fourrure, le Comité formule certaines suggestions visant à encourager les trappeurs autochtones à s'intéresser davantage au volet transformation de l'industrie de la fourrure. S'il veut réussir, le Canada devra bien sûr trouver de nouveaux débouchés.

Au début de 1993, le Comité permanent des affaires autochtones a tenu des audiences pour que ses membres puissent s'informer de la situation actuelle du secteur et des préoccupations des divers intéressés. Le Comité tient à remercier les personnes qui sont venues témoigner à cette occasion. Dans les pages qui suivent, les membres du Comité examinent jusqu'à quel point l'industrie de la fourrure et le gouvernement fédéral sont prêts à répondre aux exigences de la CE, étant donné que ce règlement doit entrer en vigueur dans deux ans. Les membres du Comité aimeraient également savoir comment les deux parties prévoient relever les défis de l'an 2000 et répondre aux exigences particulières des marchés à ce moment-là.